



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culte musulman

Question écrite n° 103674

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la pratique religieuse musulmane à l'aéroport de Roissy. En effet, la polémique suscitée par la sortie du livre Les Mosquées de Roissy depuis avril 2006 a marqué un vrai problème de conditions de pratique de l'islam dans cet aéroport. Une certaine confusion subsiste entre lieux de prière et foyers intégristes musulmans. De plus, il semblerait que les trois centres de prière officiels ferment à 22 heures, ce qui est un problème pour la prière rituelle de 23 heures, une ouverture jusqu'à minuit pourrait régler le problème. Il conviendrait donc, pour éviter que la polémique rebondisse, qu'ADP aborde cette question de l'aménagement de ces lieux de prière, notamment que les locaux pour l'ablution soient mieux adaptés et plus respectables, non seulement pour les voyageurs, mais surtout pour les travailleurs du site de Roissy - Charles-de-Gaulle. Une étude-diagnostic par une autorité incontestable permettrait un état des lieux objectif, comme le CFCM, par exemple. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Il existe à l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle trois salles de prières pour les voyageurs musulmans, dont une sous douane. Ces salles, comme les salles de prières de tous les autres cultes, sont fermées à 22 heures pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, il est à noter que l'islam permet aux voyageurs de rassembler les cinq prières rituelles en trois fois, donc avant celle du soir ou après celle du matin et, en l'absence d'eau, de pratiquer des « ablutions sèches ».

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103674

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9513

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2713